



LA RÉPUBLIQUE DU BIEN COMMUN

Construire aujourd'hui ce que nous voulons transmettre demain.

DOSSIER 02 · POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Une politique économique pour transformer la France

Cap 2028-2037

**La décision politique devant.
La preuve derrière.**

Philippe Kowalski

L'art d'être libre, l'art d'être égal, l'art d'être fraternel.

Document de synthèse - septembre 2026

LE POINT DE DÉPART

Transformer avant de promettre

La France aborde cette transformation avec des finances publiques fragiles. Ce constat n'est pas le programme : c'est l'héritage à partir duquel il faut agir.

152,5 Md€ Déficit public en 2025	5,1 % du PIB Déficit public en 2025
3 460,5 Md€ Dettes publiques en 2025	115,7 % du PIB Dettes publiques en 2025

Notre démarche n'est pas de chercher de nouveaux impôts pour continuer comme avant. Elle consiste à transformer le fonctionnement public, recréer des capacités d'investissement, mobiliser du capital national et remettre l'économie sur une trajectoire durable.

LES QUATRE GRANDS MOUVEMENTS

Grande action	Référence 2028-2037	Sens économique
Fonctionnement public	- 400 Md€ minimum	Réduire durablement le coût de la machine publique et réorienter les moyens vers l'action.
Recettes supplémentaires	+ 185 Md€	Améliorer les recettes et leur recouvrement sans faire de la hausse générale des prélèvements le moteur du projet.
Fonds souverains	1 050 Md€ de capital mobilisé	Transformer une partie de l'épargne et des avantages fiscaux en capital national productif.
Investissement	≈ 1 300 Md€ de capacité ciblée	Moderniser, produire, renforcer les souverainetés et préparer la richesse future.

Transformer le fonctionnement public, investir dans les capacités et consacrer les marges retrouvées au redressement.

MOBILISER LE CAPITAL NATIONAL

Les Fonds souverains : l'épargne devient puissance d'investissement

Le contribuable n'est plus seulement celui qui paie l'impôt. Il peut devenir épargnant productif, investisseur ou donateur au service du patrimoine collectif.

Choix proposé	Ce qu'il fait	Effet recherché
Épargne productive	Placement volontaire d'une partie de l'épargne dans un Fonds souverain.	Financer entreprises, infrastructures et actifs stratégiques ; faire du citoyen un investisseur de long terme.
Apport avec crédit d'impôt	Apport de capital au Fonds avec un avantage fiscal.	Transformer une partie de la dépense fiscale en capacité d'investissement productive.
Don diminuant l'impôt	Don au Fonds diminuant l'impôt dû selon les règles fixées.	Renforcer définitivement le capital collectif disponible pour le temps long.

Ces trois voies n'ont pas la même logique : l'épargne productive reste un investissement du citoyen ; l'apport avec crédit d'impôt associe investissement et incitation fiscale ; le don est un engagement définitif qui réduit l'impôt tout en augmentant le capital national.

Les Fonds souverains prennent des participations, consentent des prêts ou avances, garantissent des projets et financent des infrastructures. Lorsqu'un investissement crée un actif ou produit des revenus, cette valeur revient au patrimoine souverain et peut être réinvestie. Le capital non immédiatement nécessaire reste dans la réserve de sécurité.

Le contribuable n'est plus seulement celui qui finance l'État : il devient l'un des acteurs possibles de l'investissement national.

Cette synthèse ne fixe volontairement ni le niveau du crédit d'impôt, ni les conditions de rémunération de l'épargne, ni les frais de gestion. Ces paramètres seront déterminés lors du calibrage juridique et financier.

CHANGER L'ASSIETTE

Moins taxer le travail, faire contribuer la richesse produite

Les droits sociaux sont conservés. C'est le mode de financement qui évolue progressivement.

À terme, le financement de notre système social ne reposera plus principalement sur le travail, mais sur la richesse produite. Le principe est de déplacer progressivement l'assiette du financement social afin de moins pénaliser l'emploi et la rémunération du travail, tout en conservant les droits sociaux.

Les heures restent universelles pour ouvrir les droits ; c'est leur mode de financement qui change.

INVESTIR ENVIRON 1 300 Md€

Des cibles, pas un chèque à dépenser

Le programme organise sur dix ans une capacité d'investissement d'environ 1 300 Md€. Il ne s'agit pas de 1 300 Md€ de dépenses budgétaires nouvelles : les financements déjà programmés, l'investissement normal des opérateurs, les cofinancements et les actifs récupérables doivent être distingués avant chaque engagement.

Grande cible	Masse sur dix ans	Finalité
Énergie	≈ 300 Md€	Production, réseaux, stockage, continuité et souveraineté énergétique.
Eau / Neptune	≈ 150 Md€	Ressource, réseaux, assainissement, réutilisation, adaptation et souveraineté hydrique.
Numérique / IA et santé	≈ 300 Md€	Cloud, données, cybersécurité, IA, hôpital, proximité, prévention et capacités sanitaires.
Éducation, formation, territoires et infrastructures	≈ 300 Md€	Capital humain, équipements, mobilités, désenclavement et capacités territoriales.
Protection, écologie, transformation publique et sociale	≈ 250 Md€	Justice, sécurité, résilience, océans, CHU, modernisation publique et autres transformations stratégiques.

MESURER LES RÉSULTATS

Quatre cibles à l'horizon 2037

Les masses sont des ordres de grandeur et des destinations politiques, jamais des crédits automatiques.

Résultat	Cible politique	Pourquoi nous pouvons y parvenir
Croissance	1,5 à 2 % par an	Déplacer des ressources vers l'investissement et remettre du capital au service de l'économie productive.
Emploi et pouvoir d'achat	Chômage vers 5-6 % ; revenu net du travail renforcé	Soutenir l'activité et faire reposer progressivement le financement social davantage sur la richesse produite.
Déficit public	≤ 3 % du PIB	Réduire durablement le fonctionnement, sécuriser les recettes et affecter les marges au redressement.
Dette publique	Stabilisée puis engagée sous 110 % du PIB	Une économie plus forte, davantage d'emploi et un déficit réduit diminuent progressivement le besoin d'emprunt.

Chaque projet doit démontrer son besoin réellement additionnel, éviter tout double financement et publier ses résultats.

Les Fonds souverains financent l'accélération stratégique ; ils ne remplacent pas l'investissement normal des opérateurs publics ou privés.

LA LOGIQUE ÉCONOMIQUE

Cinq décisions qui forment un tout

Le projet relie gestion publique, investissement, financement social, capital national et dette.

1. Dépenser moins pour administrer

Réduire le coût de la machine sans affaiblir l'État ; déplacer les moyens vers ce qui agit, produit et protège.

2. Investir dans la richesse future

Distinguer dépenses renouvelées, patrimoine créé et effort réellement nouveau.

3. Mobiliser le capital national

Faire des Fonds souverains un outil de capitalisation et conserver une réserve de sécurité.

4. Transformer le financement social

Faire progressivement contribuer davantage la richesse produite et moins pénaliser le travail.

5. Redresser les comptes

Affecter les gains supplémentaires au déficit puis à la dette, et non à de nouvelles dépenses permanentes.

Transformer d'abord. Mesurer ensuite. Corriger lorsque c'est nécessaire.



LA RÈGLE DE PRUDENCE

Des objectifs audacieux, jamais présentés comme garantis

La crédibilité repose sur la publication des écarts, l'évaluation et la correction.

Les objectifs constituent le cap politique recherché. Les hypothèses favorables de croissance et les dividendes futurs des Fonds ne sont pas nécessaires pour annoncer la logique du projet ; ils constituent des marges potentielles à mesurer au fur et à mesure.

Le socle d'économies de 400 Md€ sur dix ans reste un minimum politique, non un plafond. Si la transformation produit davantage d'économies, la priorité va au redressement des comptes. Inversement, si un objectif n'est pas atteint, l'écart doit être publié et corrigé sans fabriquer artificiellement le résultat attendu.

LA PROMESSE ÉCONOMIQUE

**Moins faire peser notre modèle social sur le travail.
Investir davantage dans ce qui produit la richesse.
Réduire le coût du fonctionnement public.
Mobiliser l'épargne au service du pays.
Consacrer les marges retrouvées au redressement de la France.**

REPÈRE STATISTIQUE

Point de départ utilisé : Insee, comptes nationaux des administrations publiques 2025 (publication du 29 mai 2026) : déficit public 152,5 Md€ (5,1 % du PIB), dette publique 3 460,5 Md€ (115,7 % du PIB).

Source : Insee, « Le compte des administrations publiques en 2025 », Insee Première n° 2106, mai 2026.